

Juin 2016

Quand l'État péruvien forçait les femmes à la stérilisation...

Entre 1996 et 2001, l'État péruvien a stérilisé de force 270 000 femmes, dans le but, officiellement, de lutter contre la mortalité infantile et maternelle. Dans un contexte d'obédience aveugle à la Banque Mondiale et de guerre sale avec la guérilla du Sentier Lumineux, le Ministère de la santé n'a pas hésité à utiliser les pires méthodes pour obliger des communautés paysannes entières à subir ces opérations. Mais la justice est en marche, grâce à des femmes qui luttent depuis plus de 15 ans pour mettre fin à l'impunité.

Nous sommes en 1995. Lors de la 4ème Conférence internationale sur la Femme qui a lieu à Pékin, le président péruvien Alberto Fujimori annonce fièrement le lancement d'un programme de "contraception volontaire" dans son pays. Il arbore un fier sourire et promet ainsi aux péruviennes "qu'elles seront désormais maîtresses de leur destin !". Mis en place dès l'année suivante, ce programme entend également lutter contre la mortalité en couches et infantile, qui atteignent ces années-là respectivement 265 pour 100 000 naissances et 47 pour 1000 naissances. En toile de fond : les négociations avec la Banque Mondiale qui n'apprécie guère ces chiffres et qui les met en balance avec l'obtention de crédits et le rééchelonnement de la dette.¹

Mais dès 1997, des voix s'élèvent pour dénoncer des abus et des cas de stérilisation forcée, obtenues donc sans le consentement des femmes opérées. C'est la mort en 1998 de Maria Mamérita Mestanza Chavez, décédée des suites de cette opération, qui fait office de déclencheur pour la société civile. Une plainte est déposée devant la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) contre l'État péruvien. Suite à cette pression internationale, l'État péruvien finit par reconnaître en 2003 "avoir violé les droits de Mestanza à la vie et à son intégrité personnelle, et s'engage à réaliser une enquête approfondie ainsi qu'à trouver une solution avec la famille de la victime, incluant des réparations financières".²

¹"Peru : la lucha contre las esterilizaciones forzadas", Diagonal, 11 mars 2013.

²"Perú : víctimas de esterilización forzada accederán a reparaciones", noticias Aliadas, 11 décembre 2015 (publié par www.alterinfos.org).

Malgré ces signes de bonne volonté affichés, l'enquête ouverte au niveau national en 2004 a conduit à un non-lieu en 2009, faute de preuves suffisantes récoltées sur le terrain. Les organisations de la société civile ont alors dénoncé un manque de bonne volonté évident de la part de la Justice, ainsi qu'un manque d'abnégation dans la recherche de la vérité... C'est grâce encore une fois à la CIDH que l'enquête sera relancée. En 2011, celle-ci considère dans un arrêt que ces faits constituent des crimes contre l'humanité, et à ce titre, ne prescrivent pas !

Une nouvelle ouverture de l'enquête en 2012, à la lumière de cet arrêt, ne sera pas plus heureuse. En janvier 2014, le procureur estimera qu'il n'y a pas de preuve que ces actes aient été directement ordonnés par le Président Fujimori et ses ministres, et cela malgré les centaines de témoignages reçus. Pour lui, il ne s'agit donc pas d'un crime contre l'humanité, et pointe du doigt la culpabilité de 6 médecins ayant, selon lui, agi de manière tout à fait autonome...

270 000 victimes

Pourtant, l'enjeu est bien là : prouver qu'il s'est agi d'une politique étatique organisée visant à freiner drastiquement la reproduction d'une partie de ce peuple andin. Ces victimes font face à une double domination : la domination masculine (de nature sexiste) et la domination historique et sociale dont souffrent les populations indigènes du pays depuis le XVIème siècle.

Les preuves et les témoignages de ces crimes se sont accumulés et ont affolé les compteurs.

La "Defensoria del Pueblo"³ avance le chiffre de 270 000 femmes stérilisées contre leur gré entre 1996 et 2001, toutes issues des zones les plus pauvres du pays et vivant dans une grande précarité. 2074 personnes ont jusqu'à maintenant dénoncé les faits à la justice. 56 documents officiels et des témoignages de fonctionnaires du Ministère de la santé attestent de cette folle planification étatique.⁴

De nombreux comités locaux de défense des droits de ces femmes ont été créés ces 15 dernières années à travers tout le pays, afin de mieux faire entendre leur voix. Cela passe par la libération de la parole et par la réclamation qu'une véritable justice soit faite. Cela demande beaucoup de courage, car la fertilité des femmes, dans les croyances andines, est un élément-clé de la relation avec la Pachamama, la déesse nourricière appelée "Terre-mère".

Les méthodes utilisées pour attirer les femmes dans la salle d'opération sont diverses, mais d'une efficacité sans faille. Outre des "fêtes de la santé" organisées dans les communautés afin de prouver les bienfaits de la stérilisation, les menaces, le chantage, les mensonges, les promesses non tenues, voire même l'arrestation et la privation de liberté arbitraires ont été utilisées. Ces techniques ont permis au personnel médical, recevant les ordres directement de leur hiérarchie régionale (qui elle-même les recevait du Ministère de la Santé), de faire du "chiffre".

"Parfois, nous devons effectuer jusqu'à 25 opérations par jour dans un village, c'était beaucoup trop. D'autant que les conditions d'hygiène n'étaient pas réunies. Les infirmiers et le personnel du Ministère recevaient également des primes par femme qu'ils nous envoyaient, comme des paniers de nourriture, par exemple. Cela les galvanisait. Mais on obéissait aux injonctions du gouvernement",

³Le médiateur de l'État péruvien, organe indépendant (Ombudsman).

⁴"Fujimori ordenó la esterilización forzosa de 200.000 mujeres indígenas en Perú", El País, 25 juillet 2002.

indique le Dr Oscar Aguirre, médecin qui a été actif dans la région de Juanjuí.⁵

Le temps de la justice

Le gouvernement actuel du président Ollanta Humala a fait de la réparation de ces infamies une priorité. En ce sens, cette lutte est porteuse de sens car il est question de droits des femmes mais également de la lutte contre l'impunité ainsi que de la reconnaissance des droits des populations indigènes.

Le 6 novembre 2015, il a officialisé, par décret, l'ouverture d'un registre national de victimes. Appelés de tous ses vœux par la société civile péruvienne plus que jamais mobilisée ces dernières années, les cas de stérilisation forcée ont ainsi été déclarés d'"intérêt national". La norme considère comme prioritaire "l'assistance, l'accompagnement psychologique et les soins de santé gratuits aux victimes". Un registre de victimes est ainsi créé, permettant d'identifier les personnes affectées et leur garantissant l'accès à la justice. Mais les organisations de défense de ces femmes affectées attendent néanmoins que les mesures soient mises en place officiellement avant de crier victoire.

En parallèle, la justice a rouvert l'enquête. Même si celle-ci piétine toujours, elle marque néanmoins une volonté claire d'en finir avec l'impunité.

Il n'est pas exagéré de parler de génocide pour qualifier les actes commis à l'encontre de ces 270.000 femmes, toutes issues des milieux indigènes et honnis par les élites blanche et métissées. Alors que le pays était secoué par un conflit interne mettant aux prises le gouvernement, les paramilitaires et la guérilla du Sentier Lumineux, l'État a mis un point d'honneur à éliminer un groupe de personnes ciblé, empêchant ainsi les enfants à naître de rejoindre un jour les troupes des groupes "terroristes".

⁵ "Ningún médico actuaba por su cuenta sino que obedecía los mandatos del gobierno", La Republica, 29 mars 2016.

Si les femmes affectées ont longtemps été seulement considérées comme des victimes, elles ont pu prendre leur destin en main et, constituant des groupes locaux organisés au sein de réseaux régionaux et nationaux et se basant sur leur vécu, elles ont ainsi porté leurs revendications haut et fort, par exemple en organisant des flashmobs originaux...⁶ avec succès !

La pression internationale, de l'aveu de ces militantes, doit continuer à perdurer. Il est primordial que les citoyens du monde entier continuent à s'indigner de ces faits honteux. Toute mobilisation et marque de solidarité envers ces femmes affectées peut faire avancer la lutte contre l'impunité au Pérou ! En Belgique, les diasporas latino-américaines sont nombreuses. Pour certaines, elles ont fui des dictatures et des régimes politiques autoritaires. Les diasporas peuvent jouer un rôle essentiel pour mobiliser les populations européennes... en jouant le rôle de courroie de transmission entre "ici" et "là-bas" !

Elles témoignent

Lucia Satalaya Sangama a été opérée en 1997 à Junajuí, sans son consentement. Selon elle, "l'infirmière m'a dit que si je me laissais opérer, on m'aiderait, que l'on me donnerait de la nourriture et des médicaments. Mais cela ne m'a pas convaincue. Je me suis échappée, mais trois jours plus tard, ils sont venus me rechercher...ils m'ont amenée de force".⁷

Orfita Fasabi opérée à Huallaga, a également livré son témoignage. "Ils sont venus plusieurs fois essayer de me convaincre. Ils m'ont proposé du travail, de la nourriture. Ce n'étaient que des mensonges, car je n'ai jamais rien eu. Ils m'ont également dit que la

ligature était temporaire, et que je pourrai de nouveau un jour avoir des enfants. Étant peu éduquée, je les ai crus. Après l'opération, je me suis réveillée avec des douleurs vaginales, qui ne m'ont plus jamais quittées. J'ai désormais des infections urinaires fréquentes".

Lorsque Rute Zúñiga est arrivée au poste sanitaire, elle a tenté de s'échapper. "Une infirmière est venue me rechercher chez moi. Ils m'ont mis un cadenas pour que je ne parte plus. Autour de moi, tout le monde pleurait et criait. C'était l'enfer."⁸

Auteur :
Santiago Fischer

⁶ Voir à titre exemplatif la campagne sur le réseau social Twitter : "Somos 2074, y muchas mas" [Nous sommes 2074, et bien plus], avec le mot clé #Somos2074YMUCHASMÁS

⁷ "Ningún médico actuaba por su cuenta sino que obedecía los mandatos del gobierno", La Republica, 29 mars 2016.

⁸ "Así reporta la BBC sobre las esterilizaciones forzadas en Perú", El Comercio, 9 novembre 2015.



ANALYSE

Publié avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Ed resp : Axelle Fischer, Commission Justice et Paix
31/6, Rue Maurice Liétart - 1150 Bruxelles – Belgique
Tél : +32 (0)2 738 08 01 – IBAN : - BE30 0682 3529 1311
www.justicepaix.be - info@justicepaix.be